



Compte rendu du GT sur la mise en œuvre de la nouvelle carrière B

Cette réunion technique avait pour objet d'étudier les incidences de la mise en place de la nouvelle carrière B dite NES au 1er septembre 2010 au sein de la DGFIP.

En propos liminaire, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a de nouveau dénoncé le rallongement de la carrière, la suppression de l'accès direct de contrôleur 2ème classe à contrôleur principal ainsi que les modalités de reclassement qui ne correspondent pas à la reconnaissance des qualifications ni aux attentes légitimes des personnels.

Sur tous ces points, Solidaires Fonction Publique avait déposé des amendements pour améliorer le dispositif prévu par la Fonction Publique. Ces amendements ont été rejetés. La parution du décret n° 2009-1388 le 11 novembre 2009 a entériné la nouvelle grille pour l'ensemble des personnels de catégorie B. Les marges de manœuvre pour chaque administration résident désormais uniquement sur la date d'application (entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011).

Sur ce sujet, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a clairement pris ses responsabilités en demandant une mise en œuvre la plus immédiate du NES et le maintien du concours de contrôleur principal en 2011. Le directeur général a partiellement répondu à nos revendications en maintenant à titre transitoire le concours de contrôleur principal pour l'année 2011 tout en mettant en place la nouvelle carrière dès le 1er septembre 2010.

En sus des thèmes que souhaitait évoquer l'administration, l'Union est intervenue dans un premier temps sur le sujet indemnitaire.

Dossier indemnitaire

L'Union a revendiqué le maintien du barème de points ACF et prime de rendement des actuels contrôleurs C2 8^{ème} qui du fait du reclassement dans le NES deviendront C2 7^{ème} (le barème ACF augmente de plus de 10 points entre le 7^{ème} et le 8^{ème} échelon).

Nous avons exigé une harmonisation verticale entre les différents grades des régimes indemnitaires (ACF, prime de rendement).

Sur ces points, la réponse de la DG est insatisfaisante puisqu'elle s'engage simplement à ce que personne n'y perde !!

Nous sommes intervenus également sur l'harmonisation des régimes indemnitaires dans le cadre de la sortie du régime IFDD dans le cadre du reclassement. Le reclassement dans le NES étant une mesure de niveau fonction publique, le changement d'indice au 1er septembre dans le NES ne réduira pas le montant de l'indemnité différentielle.

Départ à la retraite et mutations

Pour profiter pleinement des effets indiciaires du NES, de très nombreux collègues doivent prendre leur retraite seulement à partir du 2 mars 2011. Or, pour l'élaboration des mouvements de mutation 2010 filière fiscale, les postes vacants jusqu'au 1er mars 2011 sont pris en compte. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a sollicité la prise en compte des départs jusqu'au 2 mars.

La Centrale a accédé à notre demande sur ce point.

Date d'effet des promotions à la catégorie supérieure

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé une date d'effet identique quelle que soit la voie de promotion (liste d'aptitude, concours internes et concours externe). La DG reconnaît l'importance de ne pas créer d'inégalité suivant le mode de recrutement. Elle doit expertiser pour les deux filières la faisabilité d'une date d'effet pour les nouveaux promus à la catégorie B au 31 Août 2010. De plus, pour les promotions de B en A, une expertise sera également menée pour déterminer si une date d'effet au 2 septembre 2010 serait plus avantageuse pour les collègues promus.

Notation

Les majorations obtenues dans un échelon terminal (CP 7 par exemple) ne donnent pas droit à des réductions de mois.

C'est donc la notation 2011- gestion 2010 qui permettra à ceux qui étaient auparavant dans un échelon terminal d'accéder plus rapidement au dernier échelon.

Par contre, tous les mois mis en réserve et non utilisés à ce jour sont reportés intégralement dans la nouvelle carrière.

Ceci concerne tout particulièrement les mois capitalisés en échelon fixe et les mois obtenus dans la dernière notation de l'avant dernier échelon.

Dernier concours de contrôleur 2ème classe à contrôleur principal

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a obtenu le maintien de ce concours au titre de l'année 2011 pour les contrôleurs 2ème classe. Pourront participer tous les contrôleurs qui auraient atteint au moins le 7ème échelon de C2 de l'ancienne carrière au 31 décembre 2011, soit obligatoirement tous les contrôleurs du 6ème échelon avec une date de prise de rang au 31 décembre 2009 ainsi que quelques collègues plus jeunes qui ont capitalisé des réductions en échelons fixes.

Attention, l'inscription à ce dernier concours se fera avant la mise en place du NES soit vraisemblablement au cours du mois de **juin 2010**.

Tableaux d'avancement au grade de contrôleur principal 2010

Pour les deux filières, le calendrier habituel est avancé, les CAP locales débiteront au mois de mars pour des CAP Nationales ou Centrales au mois de juin 2010. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé une date d'effet pour tous les tableaux au premier janvier de l'année ainsi que le déroulement de deux tableaux la même année pour rattraper le décalage actuel. La Direction Générale a reconnu qu'elle ne pouvait « corriger le tir » avant 2012, avec un tableau 2012 en début d'année 2012 puis un tableau 2013 qui se déroulerait en fin d'année 2012 avec effet au 1er janvier 2013.

Le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal 2010 prendra effet au 31 août 2010.

Premier concours de Contrôleur 2ème classe à Contrôleur 1ère classe

Le NES prévoit en plus du passage par tableau d'avancement de C2 à C1, la création d'un examen professionnel ouvert aux agents justifiant d'un an d'ancienneté dans le 4ème échelon du premier grade et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B. Le premier concours aura lieu en 2011 avec une inscription au printemps 2011, l'épreuve d'admission en mai, résultats juin/juillet et une nomination au 31 août 2011 (calendrier susceptible d'être modifié). L'administration a indiqué que ce concours doit être « accessible » et que la somme des deux concours désormais pour passer C1 puis CP ne doit pas être plus difficile que le concours de CP actuel. L'épreuve en elle-même consisterait en un écrit sous forme de questionnaire à choix multiples, et des questions ouvertes auxquelles le candidat devrait apporter une réponse littéraire.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé que le contenu des épreuves permettent à chaque agent de la DGFIP quel que soit son service de concourir dans l'équité la plus totale avec une préparation au concours de haute qualité.

Premier concours de Contrôleur 1ère classe à Contrôleur principal

Ce futur concours se déroulera pour la première fois en 2012, dans le cadre des statuts fusionnés.

Pourront concourir les agents détenant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon du 2ème grade et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B. L'épreuve consisterait en un seul écrit avec résolution de cas pratiques à partir de l'analyse d'un dossier constitué de différents documents. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé que les questions relatives au contenu des épreuves, la préparation aux concours soient examinées dans le cadre d'un groupe de travail « formation professionnelle » qui devra se dérouler dans les meilleurs délais.

Ce groupe de travail qui concernait uniquement les B administratifs des deux filières, devra être réuni de nouveau pour traiter de ces questions pour la nouvelle carrière des géomètres.